

27 oct 2017 -16:10

Presque 4 milliard d'euros de subsides en moins pour l'énergie éolienne en mer

La Ministre de l'Énergie Marie Christine Marghem (MR) et le Secrétaire d'Etat à la Mer du Nord Philippe De Backer (Open Vld) ont conclu un accord sur le mécanisme de soutien pour les parcs éoliens Northwester 2, Mermaid et Seastar. Cet accord vient d'être approuvé par le conseil des Ministres. Les parcs éoliens seront construits pour 2020 avec 3,9 milliard d'euros de moins de soutien par rapport à la précédente législature . « Nous avons réussi à construire les éoliennes en mer à un des meilleurs prix en Europe tout en assurant nos objectifs climatiques pour 2020», disent la ministre Marghem et le secrétaire d'Etat De Backer.

Le mécanisme d'attribution des certificats verts concerne les parcs Northwester 2 (224 MW), Mermaid (246 MW) et Seastar (246 MW). Les trois parcs seront construits à un LCOE (Levelized Cost of Energy, c'est-à-dire un coût actualisé d'énergie) de 79 euro/MWh, au lieu d'un prix moyen de 138 euro/MWh lors du gouvernement précédent. La période de soutien est fixée à 16 ans, et elle peut être prolongée d'un an en cas de moins bonnes conditions de vent. La Ministre Marghem et le secrétaire d'Etat De Backer réalisent ainsi une économie de 3,9 milliard d'euros.

Le prix pour les parcs offshore est aussi très proche de celui pratiqué par les pays voisins. Les Pays-Bas par exemple construisent les parcs éoliens de Borssele à un prix plus ou moins équivalent mais d'autres conditions sont d'application. La construction débutera après 2020 avec d'autres technologies, le risque est supporté par l'Etat plutôt que par les concessionnaires, l'indexation des prix rentre également en ligne de compte, etc.

Economie sur la facture du consommateur

Marie Christine Marghem: « Cet accord est une bonne nouvelle pour tout le monde : la sécurité des investissements des entreprises belges est garantie, le consommateur paie moins sur sa facture pour l'éolien offshore et notre pays s'engage clairement pour atteindre les objectifs climatiques et énergétiques 2020. Avec la construction des trois derniers parcs éoliens, 2.200 MW d'énergie éolienne offshore sera opérationnelle à l'horizon 2020. »

Philippe De Backer: « Grâce à ce prix, nous réalisons une économie de 11 euros/an sur la facture d'électricité du consommateur. Le gouvernement a déjà diminué le soutien aux éoliennes offshore de 1,1 milliard d'euros l'année passée. Avec cette économie supplémentaire de 3,9 milliard d'euros nous suivons la tendance internationale de diminution des prix pour l'éolien offshore. C'est aussi ce que j'ai toujours voulu : le meilleur prix par rapport au prix du marché. C'est aussi ce que le citoyen et le consommateur veulent et méritent.

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable

Avenue de la Toison d'Or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke

Porte-parole

+32 475 44 34 26

bernard.vanhecke@marghem.fed.be